

6^{ème} RALLYE REGIONAL DE SARRIANS
23 et 24 octobre 2010
Association Sportive Automobile Méditerranée
33 route Montfavet – 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 89 71 75 – 06.26.40.02.93
Email : asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à :

TEAM SARRIENNAIS
Domaine de Grandy
862, Route de Parisi
84260 SARRIANS
Tel : 04 90 65 59 03

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement : lundi 20 Septembre 2010
Ouverture des engagements : Dès parution du règlement
Clôture des engagements : lundi 11 Octobre 2010 minuit
Mise à disposition du Road Book : Samedi 16 Octobre de 8 à 17 h et Vendredi 22 Octobre de 8 h à 17 h au Bar Le Macao, Bd du comté d'Orange à Sarriens

Date des reconnaissances : Samedi 16 octobre 2010 et Vendredi 22 octobre 2010 de 8 h à 19 h

Vérifications administratives : Samedi 23 octobre 2010 7h00 à 11 h 00 Salle des sociétés Boulevard du couvent - Sarriens

Vérifications techniques : Samedi 23 octobre 2010 7 h 15 à 11 h 15 Place Jean Jaurés - Sarriens

Affichage officiel : Au PC du rallye – Bd Albin Durand – Sarriens

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 23 octobre 2010 11 h 30 au PC du rallye - Bd Albin Durand à Sarriens

Publication des équipages admis au départ : Samedi 23 octobre 2010 à 12 h 15 au PC du rallye
et de l'ordre des départs de la 1^{ère} étape

Départ 1^{ère} étape : Samedi 23 octobre 2010 à 13 h 30 du Parc Fermé boulevard Aubanel – Sarriens

Arrivée 1^{ère} étape : Samedi 23 octobre 2010 à 16 h 06 Bd Aubanel – Sarriens.

Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la 2^{ème} étape: Samedi 23 octobre 2010 : 30' après l'heure d'entrée du dernier concurrent.

Départ 2 ^{ème} étape :	Dimanche 24 octobre 2010 à 8 h 00 du Bd Aubanel – Sarrians
Arrivée 2 ^{ème} étape :	Dimanche 24 octobre 2010 à 13 h 23
Vérifications finales :	Dimanche 24 octobre 2010 dès l'arrivée du rallye
Publication des résultats :	Au PC du rallye, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 24 octobre 2010 à 18 h

Dans la mesure ou le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue , les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 60 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA MEDITERRANEE organise en qualité d'organisateur administratif les 23 et 24 octobre 2010, une épreuve automobile régionale dénommée « **6^{ème} RALLYE REGIONAL DE SARRIANS** »

Organisateur technique : TEAM SARRIANNNAIS - Domaine de Grandy 862, Route de Parisi 84260 SARRIANS

Comité d'organisation :

Co-Présidents : Thierry BRILLARD, Président de l'ASA MEDITERRANEE

Jacques BERNARDI, Président du TEAM SARRIANNNAIS

Membres : BERNARDI Véronique, BOYER Brigitte, BOYER Jacky, BRILLARD Françoise, CHASTEL Bruno, CHASTEL Régine, DOMINO Marie-Antoinette, DOMINO Nicola, FONTENELLE Isabelle, LACCOMOFF Natacha, LAURENT Christophe, LEROY Jacky, LEYDIER Jacky, PEYRON Mathilde, ROUSSET Guylaine, RUBINO Paul, SUBE Isabelle, SUBE Paul, SUCHON Patrick.

Conformément à la réglementation générale des rallyes F. F. S. A., le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° R377 en date du 21/7/2010, du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 46 en date du 30/6/2010.

Secrétariat du Rallye : Adresse, Team Sarriannais - Domaine de Grandy - 862, Route de Parisi - 84260 SARRIANS

Téléphone : 04 90 65 59 03 ou 06.34.30.79.33

1.1P Officiels.

Président du collège :	Norbert Biagioni	Licence n° 25075
Membres :	Marilyn Ducareron	Licence n° 6840
	Paul Mege	Licence n° 2727

Directeur de Course :	Jacque Lafont	Licence n° 12360
Directeurs de Course Adjoints :	Yannick Bardin	Licence n° 46622
	Marc Ducareron	Licence n° 9003
	Gérard Pleuvereaux	Licence n° 1840

Directeur de course adjoint délégué aux Vérifications administratives		
	Clair Schmitt	Licence n° 9199
Directeur de course délégué à la voiture tricolore		
	Clair Schmitt	Licence n° 9199
Directeurs de course délégué aux ES :		
	Catherine Champomier	Licence n° 8654
	Marc Cier	Licence n° 2942
	Robert Galli	Licence n° 9206
Commissaire Technique responsable :	Lismon Lambert	Licence n° 3582
Commissaires Techniques		
	Christophe Bouillet	Licence n° 10859
	Bernard Bouverat	Licence n° 6904
	Robert Corbet	Licence n° 6850
	David Hiely	Licence n° 33408
	Jérôme Jean	Licence n° 12872
	Christian Mangematin	Licence n° 6507
	Patrick Vieux	Licence n° 113719
Représentant Comité FFSA :	Pierre Doussan	Licence n° 3634
Chargés des relations avec les concurrents (C.S) :		
	Sylvie Schmit	Licence n° 36488
	Robert Hein	Licence n° 1791
Médecin responsable:		
	Dr Luppi Jean Michel	Licence n° 152563
Responsable du classement informatique :		
	TOP RALLYE	
Responsable des commissaires :		
	Marie-Antoinette Domino	Licence n° 9053
	Nicolas Domino	Licence n° 9054
Juges de Fait :		
	Bruno Chastel	Licence n° 38379
	Jacques Bernardi	Licence n° 8179
	Thierry Brillard	Licence n° 2756
	Paul Sube	Licence n° 7585
	Paul Rubino	Licence n° 118002

1.2P Eligibilité

Le **RALLYE REGIONAL DE SARRIANS** compte pour :

- ❖ Coupe de France des Rallyes 2011
- ❖ Le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

1.3P Vérifications

Par convocation individuelle, tout retard pourra être sanctionné.

Les vérifications auront lieu le : **Samedi 23 octobre 2010 7 h 00 à 11 h 00 Salle des sociétés Boulevard du couvent - Sarrians**

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve.

Les vérifications finales auront lieu : **AUTO TECHNIC SARRIENNAIS**
901 avenue Perdiguier – 84260 SARRIANS
Taux Horaire : 45€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au RALLYE REGIONAL DE SARRIANS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **lundi 11 Octobre 2010** minuit (cachet de la poste faisant foi). Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.10 Concurrents admis :

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les engagements par fax ou email ne seront pas validés.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 – Pneumatiques : Règlement de l'utilisation des pneumatiques : conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

Toute assistance en dehors du Parc d'assistance prévu dans le road-book est interdite

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

« Le 6^{ème} RALLYE REGIONAL DE SARRIANS » représente un parcours de 189,320 Km.
Il est divisé en 2 étapes et 3 sections d'une longueur de **189,320 Km**
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur de **31 Km 490**

Les épreuves spéciales sont :

ES1	VIGNES DE VACQUEYRAS	3,050 Km
ES2	COL DE LA MADELEINE	5,200 Km
ES3	SARRIANS	3,570 Km
ES4	LA ROQUE ALRIC	5,700 Km
ES5	COL DE LA MADELEINE	5,200 Km
ES6	SARRIANS	3,570 Km
ES7	COL DE LA MADELEINE	5,200 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu les : **Samedi 16 octobre 2010 et Vendredi 22 octobre 2010 de 8 h à 19 h**

En accord avec les communes, la vitesse sera limitée à 50 Km/heure sur les routes des ES, et à 30 Km/heure dans les agglomérations ou les habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de fait ainsi que par la gendarmerie. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires. Des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours où les reconnaissances sont autorisées mais également en dehors de ces créneaux horaires. Le nombre de passage est limité à 3.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble
- Chef de Poste : chasuble rouge inscription « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P - PRIX

Classement scratch

Au 1 ^{er}	250 €
Au 2 ^{ème}	150 €
Au 3 ^{ème}	100 €

Classement par groupe + de 5 partants

Au 1 ^{er}	150 €
Au 2 ^{ème}	100 €
Au 3 ^{ème}	50 €

Classement par classe

	Nombre de Partants				
	1 à 3	4 à 8	9 à 14	15 à 20	+ de 20
1 ^{er}	130,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
2 ^{ème}		120,00 €	120,00 €	160,00 €	160,00 €
3 ^{ème}			70,00 €	90,00 €	120,00 €
4 ^{ème}				70,00 €	90,00 €
5 ^{ème}					70,00 €

Classement équipage féminin

1^{ère} 150 € (si plus de 2 partantes).

Les prix sont cumulables

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'au premier équipage féminin, celles-ci restant non cumulables.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 octobre 2010 à 18h00 lieu : Salle des Fêtes de Sarrians.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA.